



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

PRÉFET COORDONNATEUR  
DU BASSIN ADOUR-GARONNE

**eau**

GRAND SUD-OUEST  
COMITÉ DE BASSIN ADOUR-GARONNE

**PROJET**

SDAGE  
PDM

**2022  
2027**

**DONNEZ VOTRE AVIS SUR L'EAU !**  
**La politique de l'eau**  
du bassin Adour-Garonne  
pour les 6 prochaines années



# La politique publique de l'eau sur le bassin Adour-Garonne

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et le programme de mesures (PDM) associé, définissent la politique de l'eau du bassin Adour-Garonne pour la période 2022-2027. Le SDAGE fixe les objectifs de bon état des eaux et le PDM définit les actions à mettre en œuvre pour les atteindre.

**Le bon état des eaux de nos rivières, lacs, nappes souterraines et littoraux, est un objectif national et européen, à atteindre d'ici 2027.**

C'est une ambition collective structurante pour les années à venir. Les enjeux sont vitaux car **nous devons adapter nos territoires aux changements majeurs en cours, dont le dérèglement climatique, l'augmentation de la population et la disparition de la biodiversité.**

Le SDAGE et son PDM s'articulent avec le plan de gestion des risques d'inondation ( PGRI ) du bassin Adour-Garonne et le document stratégique de façade (DSF) Sud-Atlantique.

Ces documents mis à jour, sont soumis à consultation des partenaires institutionnels et du public à partir du 1<sup>er</sup> mars 2021, en vue de leur adoption début 2022.

## QU'EST CE QU'UNE EAU EN BON ÉTAT ?

Une eau en bon état permet le maintien de la vie aquatique et la satisfaction des besoins humains.  
Elle ne contient pas de produit toxique.  
Elle est disponible en quantité suffisante pour tous.

# Une vulnérabilité particulière du bassin Adour-Garonne face au changement climatique

Face aux enjeux des changements globaux majeurs (changement climatique, perte de la biodiversité, augmentation de la population) et de la santé publique, le SDAGE 2022-2027 propose la mise en œuvre d'une politique de l'eau permettant aux territoires de s'adapter à ces mutations profondes et d'en atténuer les effets.

## Les impacts du dérèglement climatique en 2050 sur le bassin Adour-Garonne

**-20% à -40%** du débit des rivières  
**1,2 milliard** de m<sup>3</sup> d'eau de déficit entre besoins et ressources en eau  
**+ 1,5 million** d'habitants principalement sur la façade littorale et dans les grandes agglomérations



**Augmentation** de la température moyenne de l'eau des rivières



**Élévation** du niveau de la mer : risque de submersion marine et d'érosion côtière



**Augmentation** des phénomènes extrêmes : sécheresses et inondations



Estuaire de la Gironde envasé de manière plus durable



## ÉTAT DES LIEUX 2019

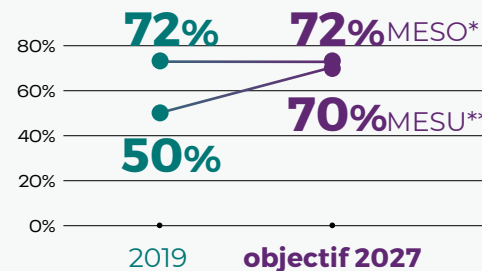
### Des avancées importantes

50 % de masses d'eau superficielles sont en bon état écologique. Ce chiffre a progressé de 7 % en 6 ans, faisant d'Adour-Garonne le premier bassin de France Métropolitaine pour les masses d'eau en bon état.

### Des problématiques prégnantes

- les pollutions diffuses (liées à l'utilisation des pesticides et l'excès d'azote) et leur impact notamment sur les eaux souterraines,
- la performance insuffisante des réseaux et de certaines stations d'épuration,
- les altérations de l'hydromorphologie des cours d'eau.

Pourcentage de bon état des eaux sur le bassin Adour-Garonne



\*MESO : masses d'eau souterraine  
\*\*MESU : masses d'eau superficielles

**2808** masses d'eau superficielles  
**144** masses d'eau souterraine

## OBJECTIF POUR 2027

**70 % DES RIVIÈRES DU BASSIN EN BON ÉTAT**

Des objectifs environnementaux **réalistes** pour 2027 au regard de la situation et de la capacité des acteurs.

**3,1 milliards d'euros**, c'est le coût estimé des actions à mener pour atteindre cet objectif.

En retour, ces actions doivent permettre de sécuriser le bon fonctionnement des milieux aquatiques, la qualité de l'eau potable et de garantir la quantité d'eau nécessaire pour tous les usages.

Le SDAGE intègre ces enjeux par la prise en compte des mesures du Plan d'Adaptation au Changement Climatique (PACC), il présente des principes fondamentaux, qui doivent présider à la mise œuvre de toutes les actions concourant à une gestion équilibrée de la ressource en eau, en tenant compte des changements majeurs. Il demande notamment de rechercher systématiquement une combinaison d'actions multiples, de la modification de pratiques jusqu'aux mesures d'investissements si nécessaire. Il préconise également de favoriser des mesures réversibles et adaptables pour prendre en compte les évolutions à long terme dues au changement climatique.

La mise en œuvre du SDAGE consolide l'organisation de la gestion de l'eau (gouvernance locale par bassin), elle permet la réalisation des investissements nécessaires sur les territoires et incite à modifier les pratiques d'utilisation de l'eau pour atteindre le bon état.

L'adaptation à ces changements majeurs nécessite de mieux intégrer les enjeux de l'eau dans l'aménagement du territoire. Enfin, il est indispensable de développer des analyses économiques pour veiller à une bonne efficacité des actions, y compris en termes de coût en tenant compte de l'acceptabilité par les acteurs et des enjeux sur le long terme (dont ceux du changement climatique).

## THÉMATIQUES TRANSVERSALES RENFORCÉES DANS LE SDAGE

## Le bassin Adour-Garonne en quelques chiffres

**23%** du territoire national métropolitain pour  
**10%** de la population métropolitaine

**118 000 km<sup>2</sup>**  
**120 000 km** de cours d'eau  
**630 km** de littoral  
**8 millions** d'habitants en 2019  
**2** métropoles, accueillant **20%** de la population du bassin

**30%** de zones de montagne

**48%** de surface agricole utile

**34%** de forêts



**SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE)**  
Renforcer et rendre plus opérationnelle la gouvernance locale



**SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE (SFN)**  
Utiliser les écosystèmes naturels pour assurer des fonctions au bénéfice de la qualité de l'eau et des milieux



**GESTION DES EAUX PLUVIALES**  
Favoriser l'infiltration et la rétention des eaux de pluie



**URBANISME**  
Mieux intégrer les enjeux de l'eau dans les plans locaux d'urbanisme



**ANALYSE SOCIO-ÉCONOMIQUE**  
Assurer l'efficacité des programmes d'actions à moindre coût en prenant en compte l'acceptabilité sociale et économique

## ORIENTATION A

### Créer les conditions de gouvernance favorables au bon état

Cette orientation vise à une gouvernance de la politique de l'eau plus transparente, plus cohérente et à une échelle plus opérationnelle:

- mieux connaître pour mieux gérer (transparence, partage de l'information, évaluation des politiques),
- concilier les politiques de l'eau et d'aménagement du territoire en intégrant les enjeux de l'eau,
- développer les analyses socio-économiques dans les territoires.

#### PRINCIPES & MODALITÉS D'ACTIONS

**Adapter la gouvernance à la bonne échelle:** du Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux (SAGE) jusqu'à l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB).

**Améliorer la connaissance des milieux.**

**Renforcer l'information et la formation** (public, élus).



**Développer les SAGE** sur l'ensemble du bassin.



Favoriser, par la gouvernance dans les territoires, le **verdissement des villes** et le **recyclage des eaux** grâce à la mise en place de solutions fondées sur la nature.



**Intégrer dans les documents d'urbanisme, les enjeux liés à l'eau** sur leur territoire.



Favoriser, dans les documents d'urbanisme, la **bonne gestion des eaux pluviales** notamment via l'aménagement des espaces.



**Faciliter les décisions** grâce aux analyses comparatives des avantages et des coûts des actions dans les territoires.



# 100%

du bassin couvert par des SAGE d'ici 2027



## ORIENTATION B

### Réduire les pollutions

Les pollutions compromettent le bon état des milieux aquatiques mais aussi les différents usages sensibles tels que l'alimentation en eau potable, la baignade, les loisirs nautiques, la pêche et la production aquacole et conchylicole.

Il est donc essentiel de:

- privilégier les actions préventives (réduction des pollutions à la source, bonnes pratiques) et,
- d'organiser la synergie de moyens techniques, réglementaires et financiers.

#### PRINCIPES & MODALITÉS D'ACTIONS

**Réduire toutes les pollutions domestiques.**

**Favoriser les infrastructures agroécologiques et développer les filières locales** (circuits courts) et à **bas niveau d'intrants** pour accompagner l'évolution des pratiques agricoles.

**Préserver et reconquérir la qualité des eaux** des estuaires et des lacs naturels sur le littoral.



**Définir** dans les SAGE, **des règles limitant l'usage des intrants** (pesticides et nitrates).



**Infiltrer l'eau, l'épurer et limiter l'érosion des sols** grâce à la mise en place de solutions fondées sur la nature.



**Protéger la ressource en eau potable:**

- réduire les pollutions diffuses sur les captages d'alimentation en eau potable dégradés,
- prendre en compte la protection des captages d'alimentation en eau potable dans les documents d'urbanisme.



**Limiter le ruissellement** des eaux pluviales (source de pollution des cours d'eau).

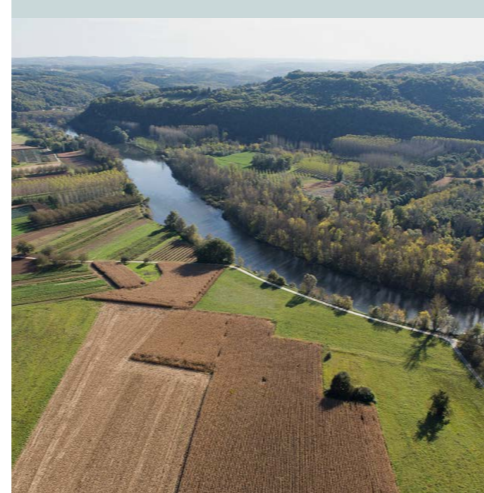


**Améliorer la connaissance des freins et leviers** techniques, économiques et sociologiques, au développement des stratégies de réduction des pollutions.



# 95

captages prioritaires à protéger dans le bassin pour l'alimentation en eau potable d'ici 2024



## ORIENTATION C

### Agir pour assurer l'équilibre quantitatif

La gestion quantitative équilibrée de la ressource en eau est un enjeu majeur, qui va s'accroître avec le changement climatique, pour l'alimentation en eau potable, le développement des activités économiques ou de loisirs et le bon état des milieux aquatiques.

Les actions à combiner sur les territoires, pour assurer durablement l'équilibre quantitatif en période d'étiage, portent, pour l'essentiel, sur:

- la maîtrise des prélèvements,
- les économies et une meilleure utilisation de l'eau prenant en compte tous les usages,
- la mobilisation de réserves en eau existantes ou à créer,
- la recherche de ressources alternatives telles que la réutilisation des eaux non conventionnelles.

Toutes les autres actions contribuant au ralentissement des écoulements et favorisant l'infiltration de l'eau dans le sol (implantation de haies, restauration de zones humides, zones d'expansion des crues, réduction de l'imperméabilisation...) sont encouragées.

#### PRINCIPES & MODALITÉS D'ACTIONS

**Généraliser l'utilisation rationnelle et économe de l'eau** : modification des pratiques culturales, diversification des assolements, réduction des fuites dans les réseaux.

**Généraliser la mobilisation des retenues d'eau** existantes pour soutenir les débits des cours d'eau.

Mettre en œuvre **des projets de territoire de gestion de l'eau (PTGE)** pour mener les actions nécessaires à la gestion équilibrée de la ressource.



Les SAGE étudient:

- **comment réaliser des économies d'eau,**
- **les moyens de valoriser et/ou d'optimiser la gestion** des ressources en eau existantes.



**Permettre et favoriser le stockage de l'eau** dans les sols et les nappes grâce à la mise en place de solutions fondées sur la nature.



**Réduire les fuites** dans les réseaux de transport d'eau potable en zone urbaine.



**Réutiliser les eaux non conventionnelles** (eaux pluviales, eaux usées traitées) pour certains usages (espaces verts, valorisation agricole...).

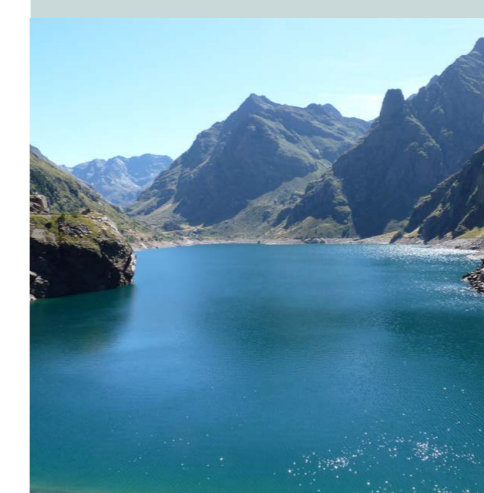
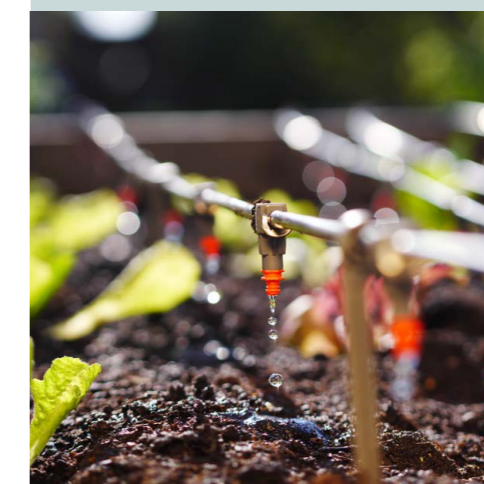


**Définir un cadre de révision des débits de référence** pour prendre en compte l'impact du changement climatique.



# 65

points de référence pour maintenir un débit suffisant dans les rivières



## ORIENTATION D

### Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques

Le bassin Adour-Garonne abrite des milieux aquatiques et humides d'un grand intérêt écologique qui jouent un rôle majeur dans le maintien de la biodiversité, dans l'épuration et la régulation des eaux. Pour les préserver et les rendre plus résilients face au changement climatique, le SDAGE 2022-2027 propose une approche globale des milieux aquatiques, des têtes de bassin jusqu'aux estuaires.

#### PRINCIPES & MODALITÉS D'ACTIONS

**Restaurer la continuité écologique** des cours d'eau notamment pour favoriser la circulation des poissons migrateurs, et réduire l'impact des aménagements sur les milieux aquatiques.

**Gérer, entretenir et restaurer** les cours d'eau et le littoral en agissant à l'échelle des bassins versants.

**Préserver et restaurer** les têtes de bassins versants, les zones humides et la biodiversité liée à l'eau.

**Réduire la vulnérabilité** face aux risques d'inondation et de submersion en lien avec le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI).



**Renforcer** dans les SAGE **les mesures de préservation et de restauration** des têtes de bassin versant et des zones humides.



**Maintenir la biodiversité** et prévenir les inondations grâce à la mise en place de solutions fondées sur la nature.



**Limiter l'urbanisation** dans les zones naturelles d'expansion de crues et préserver les habitats écologiques grâce à l'adaptation des documents d'urbanisme.



**Atténuer les pics de crues** par le stockage des eaux de ruissellement urbain.

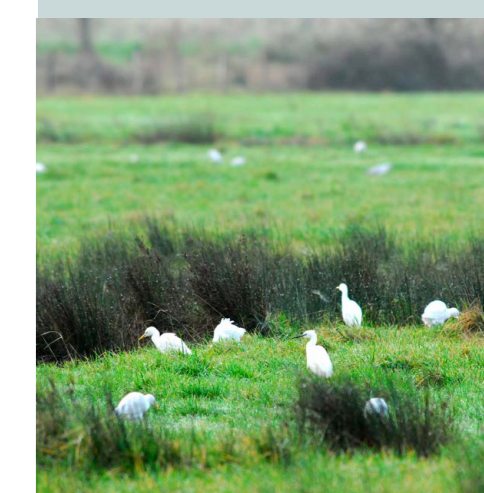


**Poursuivre l'amélioration de la connaissance** sur les milieux aquatiques.



# ≈1000

ouvrages à équiper pour assurer la libre circulation des poissons et sédiments



Donnez votre  
avis sur

DU 1<sup>ER</sup> MARS  
AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2021

## les inondations et le milieu marin

# L'eau

Cette consultation est l'occasion de vous informer  
et de vous exprimer sur des décisions dans le domaine de l'eau  
qui nous engagent collectivement.

Nous sommes tous concernés. **Votre avis compte!**

### QUI EST CONSULTÉ ?

Le public et les partenaires institutionnels (conseils départementaux, conseils régionaux, chambres consulaires, établissements publics de coopération intercommunale, établissements publics territoriaux de bassin, commissions locales de l'eau, associations de protection de la nature et de consommateurs, services de l'État...).

### SUR QUOI ?

Le projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et son programme de mesures (PDM) associé. Ces documents seront mis en œuvre de 2022 à 2027.

### En savoir +

Le site [eau-grandsudouest.fr](http://eau-grandsudouest.fr) met à disposition les documents suivants:

- « Enjeux pour l'eau, questions importantes »,
- « État des lieux complet 2019 du SDAGE-PDM »,
- « 50 ans d'actions », synthèse générique des actions de l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

Une synthèse sur l'évolution, ces 50 dernières années, de la surveillance des rivières du bassin est également disponible sur [evolution-rivieres.eau-adour-garonne.fr](http://evolution-rivieres.eau-adour-garonne.fr)

### QUI CONSULTE SUR LE SDAGE-PDM ?

Le président du Comité de bassin et  
le Préfet coordonnateur de bassin

### QUAND ?

**Pour les partenaires institutionnels**

du 1<sup>er</sup> mars au 1<sup>er</sup> juillet 2021

**Pour le grand public**

du 1<sup>er</sup> mars au 1<sup>er</sup> septembre 2021

### COMMENT DONNER SON AVIS ?

En vous rendant, au choix:

- sur le site [eau-grandsudouest.fr](http://eau-grandsudouest.fr)
- au siège de l'agence de l'eau Adour-Garonne, aux heures ouvrables, 90 rue du Férétra - CS 87801 - 31078 Toulouse Cedex 4.